

# COMMUNE DE ANTOING

## PUBLICATION

### Objet : IDETA

**Assemblée Générale du vendredi 28 juin 2019 à 14 heures dans les locaux de la Commune de Brunehaut – Salle de la Malterie, rue Wibault Boucart 11 à 7620 BLEHARIES.**

### Ordre du jour

1. Rapport d'activités 2018 ;
2. Comptes annuels au 31.12.2018 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Rapport du Commissaire-Réviseur ;
5. Décharge au Commissaire-Réviseur ;
6. Décharge aux Administrateurs ;
7. Augmentation capital Enora ;
8. Modification statutaire – Ouverture du capital de l'Ideta aux personnes morales de droits publics (Centres publics d'action sociale, régies communales autonomes, zones de police, zones de secours, etc.) situées dans le ressort territorial des communes affiliées au Secteur Etudes et création d'une catégorie de parts « B1 ».
9. Rapport de rémunération ;
10. Rapport du Comité ;
11. Démission d'office du Conseil d'administration ;
12. Renouvellement du Conseil d'administration ;
13. Règlements d'Ordre Intérieur des organes de gestion.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées depuis plus de 6 mois sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avvertir par courrier le Président de l'Intercommunale minimum 10 jours avant la tenue de celle-ci. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée depuis plus de 6 mois sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Fait à Antoing, le 23 mai 2019,

Par ordonnance :  
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,